



**RECOMMANDATIONS PORTANT  
SUR LA LUMIÈRE PRIVÉE**



# Mise en lumière

## LYON, VILLE DES LUMIÈRES

La ville de Lyon dispose d'un **site urbain exceptionnel** et riche d'une histoire bimillénaire. La ville s'est en effet construite au fil des siècles en s'étendant vers l'est depuis la colline de Fourvière bien au-delà des limites géographiques de la presqu'île. Différents quartiers coexistent, dont les spécificités et caractéristiques sont aussi diverses que remarquables.

Le site historique de Lyon est inscrit depuis 1998 sur la liste du **Patrimoine Mondial de l'Unesco** pour son caractère exceptionnel. Cette inscription nous honore et nous engage : la qualité de ce site exceptionnel doit être préservée !

Depuis la fin des années 1980, la Ville de Lyon a développé une politique d'éclairage urbain très ambitieuse et **aujourd'hui reconnue dans le monde entier** : le site et la topographie de la ville sont envisagés comme une véritable scène de théâtre, et une scénographie de la ville est proposée par sa mise en lumière au service du récit de notre histoire commune.

La Ville de Lyon s'est dotée dès 1989 d'un **Plan Lumière** avec pour premier objectif de mettre en lumière les principaux monuments et éléments structurants de la ville. Depuis, la politique d'éclairage urbain s'attache à offrir des ambiances de qualité sur tout le territoire, adaptées aux usages dans la ville en favorisant une grande créativité, tout en appliquant un principe de sobriété.

Le développement récent de la technologie LED a favorisé l'émergence de mises en lumière privées qui ne sont pas toujours coordonnées et ne cadrent pas toujours avec la philosophie du **Plan Lumière** de la Ville. Ces mises en lumière se confrontent à l'ambiance lumineuse et peuvent déséquilibrer la composition du paysage nocturne à l'échelle d'un trottoir, d'une rue, d'une place ou d'une plus grande perspective.

**La « cacolumie » qu'est-ce que c'est ?** La « cacolumie » est à la lumière ce que la cacophonie est au son : une superposition de sources lumineuses qui génère un inconfort visuel et une détérioration de la qualité des ambiances nocturnes.

Lauréate du programme «**100 Villes climatiquement neutres**» de la commission européenne, la Ville de Lyon s'engage pour une ville climatiquement neutre à horizon 2030 et pour la mise en place d'une approche sobre du développement urbain. Cette sobriété est à mettre au service de la qualité des mises en lumière de la ville et de l'espace public en général.

La Ville de Lyon a souhaité proposer un cahier de recommandations portant sur la lumière privée car elle est bien consciente que le **paysage nocturne** se façonne aujourd'hui par l'association de la lumière publique et de la lumière privée. L'objectif est de fédérer l'ensemble des acteurs de la lumière autour d'une vision maîtrisée, harmonieuse, cohérente et qualitative de l'éclairage.

**Ces recommandations** ont été pensées pour les aménageurs, promoteurs immobiliers, propriétaires, commerçants, architectes, urbanistes, concepteurs lumière, éclairagistes, installateurs... Elles sont destinées à tous les porteurs de projets d'initiative privée de mise en lumière des bâtiments, façades, commerces, enseignes lumineuses, vitrines, etc.

recommandations

# Bonnes pratiques

## LA LUMIÈRE ARTIFICIELLE, COMMENT ÇA MARCHE ?

La lumière du soleil est composée des trois couleurs primaires : rouge, vert, bleu. La lumière blanche artificielle aussi est colorée, on ne parle pas de spectre mais de températures du blanc. Des tonalités qui vont de l'orangé au bleuté en passant par des teintes plus neutres. La température du blanc se mesure en Kelvin (K).

Cette palette de couleurs offre la possibilité de jouer sur notre perception de l'espace : une lumière douce et orangée, dite chaude, procure un sentiment de chaleur, de bien-être, de convivialité ; au contraire, une lumière bleutée, dite froide, rafraîchit l'atmosphère.

Associée à la bonne intensité lumineuse la température du blanc joue un rôle sur le confort et la perception de l'environnement, de l'espace et des objets.

## LES BONNES PRATIQUES

### Vous souhaitez mettre en valeur votre façade ou votre magasin par la lumière ?

Quelques questions simples peuvent vous aider à élaborer votre projet !

- Êtes-vous dans un quartier historique ou plutôt moderne ?
- Quel est le type de votre immeuble (classique, baroque, médiéval, canut, etc.) ?
- Comment s'inscrit-il dans son environnement ?

Vous trouverez dans le cahier de recommandations toutes les informations vous permettant de définir votre projet, qu'il s'agisse d'un projet relatif à la mise en lumière de :

- Façades et édifices (différents secteurs et époques)
- Portes d'entrée
- Commerces (enseignes, devantures, vitrines, panneaux lumineux, étages supérieurs, vérandas, terrasses et contre-terrasses) . . .

Quelques conseils s'appliquent à toutes les situations :

- Rechercher la sobriété et le confort des passants, ce qui contribuera à vous rendre plus visible !

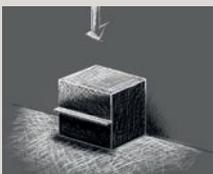
En effet les sources de lumière trop intenses détournent notre attention dans l'obscurité et génèrent de l'inconfort.



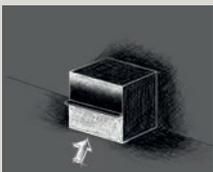
# Conseils



## COMMENT UTILISER LA LUMIÈRE ?



— **Éclairage en plongée :**  
exacerbe les ombres portées et donne du relief aux objets.



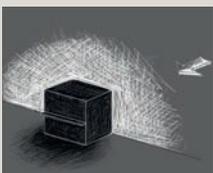
— **Éclairage en contre-plongée (lumière rasante) :**  
exacerbe les ombres portées et donne du relief aux objets.



— **Éclairage en contre plongée (lumière semi-rasante) :**  
souligne et redonne du relief par les ombres portées.



— **Éclairage frontal :**  
projette l'ombre entière de l'objet vers l'arrière et aplatit le relief.



— **Éclairage par contraste négatif :**  
projette l'ombre entière de l'objet vers l'avant et laisse la face dans l'ombre.

## QUELQUES CONSEILS :

### LES EFFETS À PRIVILÉGIER

- Un éclairage homogène et doux sur l'ensemble de l'édifice et/ou du commerce ;
  - S'inscrire dans une dynamique collective à l'échelle d'une rue et/ou d'un quartier ;
  - Installer un variateur pour régler l'intensité lumineuse ;
  - Accessoiriser vos luminaires pour réduire l'éblouissement des passants ;
  - Éteindre l'ensemble des lumières (vitrines, devantures, enseignes, écrans, locaux commerciaux) dès la fin de votre activité ;
- En cas de besoin, faites-vous aider par des professionnels de l'éclairage.

### LES EFFETS À ÉVITER

- Un éclairage trop contrasté et trop fort qui crée des taches de lumière ;
- Des effets lumineux colorés et/ou dynamiques ;
- L'utilisation du tube néon et/ou de rubans Led à visibilité directe (très éblouissants) ;
- Les lumières de veille ou décoratives à l'intérieur d'un local non commercial (agence, bureau, lieu de stockage) pour rester visible toute la nuit.

## RÈGLEMENTATIONS

- Le cahier de recommandations s'appuie sur l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses et le Règlement Local de Publicité (RLP) de la Métropole.
- L'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses s'applique aux installations d'éclairage de mise en lumière du patrimoine, du cadre bâti, des parcs et jardins privés et publics accessibles au public et aux bâtiments non résidentiels. Il indique les horaires d'extinction à respecter pour chaque site. Par ailleurs, la Ville de Lyon recommande l'extinction totale des lieux commerciaux et de leurs enseignes dès leur fermeture\*.
- Le Règlement Local de Publicité est en cours de finalisation et entrera progressivement en application sur les 59 communes de la Métropole de Lyon à partir de 2023, avec par exemple l'interdiction des écrans numériques et des publicités sur les bâches de chantier, l'extinction des publicités lumineuses de minuit à 6h du matin et la protection autour des établissements scolaires.

\* voir la Charte pour la sobriété des entreprises et des commerces

Retrouvez l'ensemble des conseils adaptés à votre situation et la réglementation en vigueur dans le **Cahier de recommandations sur la lumière privée** disponible en version numérique sur [lyon.fr](http://lyon.fr) (Rubrique Projets urbains > Plan Lumière)